Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20261007-CCAS2026042-DE

DELIBERATION MANDATANT LE CDG22 POUR LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE EHPAD LES MACAREUX DE PERROS-GUIREC

Madame Gaëlle LARGET, Vice-Présidente du CCAS, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor propose un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité…).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

L'EHPAD Les Macareux de Perros-Guirec est soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances et peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22. Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Madame Gaëlle LARGET demande au Conseil d'Administration :

- **D'APPROUVER** que l'EHPAD Les Macareux se joigne à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L2113-6 et L2113-7, des articles L2124-1 et suivants, des articles R2124-1 et suivants, des articles R2161-1 et suivants, R2162-1 et suivants du Code de la commande publique, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG22 va engager en 2027.

- **De PRENDRE ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que l'EHPAD Les Macareux puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2028.

<u>DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> : Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

TRANSMIS EN SOUS-PRÉFECTURE
LE 13 OCT. 2026

Ainsi fait et délibéré
Le 07 octobre 2026
Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Gaëlle LARGET
Adjointe à l'Action Sociale et à la Solidarité

VILLE DE PERROS-GUIREC
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- 22700 -

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20261007-CCAS2026042-DE